



Paris, le 22 décembre 2017

RPN SALAIRES DU 19 DECEMBRE

LORSQUE LA NEGOCIATION SE TRANSFORME EN REUNION D'INFORMATION

Mardi 19 décembre 2017 se tenait la réunion de négociation salariale pour l'année 2018. En guise de négociation nous avons eu droit à une longue séance d'information sur les changements législatifs touchant l'ensemble des secteurs professionnels et leurs impacts pour notre Branche... Une approche particulière qui n'a semble-t-il pas dérangé beaucoup SAUF la CFTC.

Si la forme qu'a prit cette RPN peut surprendre, reconnaissant à l'employeur une forme de loyauté dans le travestissement de cette négociation. En effet, d'entrée de jeux les organisations syndicales sont prévenues : il n'y aura pas de négociation sur le point ou tout autre mesure salariale. Explications : les informations relatives aux masses salariales des branches (Maladie, Vieillesse, Famille, Recouvrement) ne sont pas connues, et le manque de visibilité durera jusqu'à la conclusion de l'ensemble des COG, soit jusqu'à la fin du premier trimestre 2018... Sans coups férir, l'Ucanss embraye alors sur les mesures gouvernementales concernant l'ensemble des secteurs professionnels (suppression cotisations salariales et patronales, hausse CSG...). Une exécution d'enchaînement qui n'a pas laissé le temps aux organisations syndicales de réagir comme si cela était entendu qu'il n'y avait rien à dire. La conclusion de la longue diatribe patronale fut que l'impact des mesures a été chiffré à un gain de salaire de 1,9% pour les salariés qui ne subiront pas « *d'érosion de leur pouvoir d'achat* ».

La CFTC a réagi en rappelant que nous étions pour notre part présents pour une réunion de négociation et non d'information, encore moins pour s'entendre dire qu'au final pour le moment les salariés étaient gagnants de 1,9%... l'Ucanss semble avoir omis au passage le relèvement d'un certain nombre de taxes (notamment sur l'essence...)...relèvements qui modèrent sensiblement ce gain supposé de 1,9%.

Puis la réunion a repris sur les modalités particulières appliqués aux établissements publics du Régime général (Caisses nationales...) qui ne sont pas concernés par les allègements de

charges car ne cotisant pas. Une prime sera donc mise en place pour qu'ils bénéficient également des effets de la réforme. La CFTC n'a pas souhaité participer à l'échange sur ce sujet et est resté en retrait. De 1 car ce n'était PAS l'objet de la réunion et nous n'étions pas dupe de la manœuvre de détournement. De 2 car il s'agissait d'une information sur les modalités de la prime et non une négociation.

La CFTC ne peut pas accepter qu'une fois de plus l'investissement et l'implication des salariés ne soient pas reconnus par l'employeur.

La CFTC refuse que la négociation salariale soit réduite aux mesures interprofessionnels prises par l'Etat et dont l'impact est difficilement mesurable.

La CFTC réclame une réelle NEGOCIATION SALAIRES pour la fin du premier trimestre 2018.

CFTC
Servir les salariés,
Ne pas se servir d'eux